

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 08 juin 2020
Régulièrement convoqué le 29 mai 2020

Le 08 juin 2020 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Franck REYNIER.

Présents (es) : M. Joël DUC, Mme Françoise CAPMAL, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (arrivée à la 1.00), Mme Catherine AUTAJON, M. Daniel POIRIER, Mme Madeleine MURAOUR, M. André ORSET-BUISSON, M. Hervé LANDAIS, M. Jacky FERRERO : Adjoints au Maire. Mme Ginette TORTOSA, Mme Mireille PATEL DUBOURG, M. Claude BOURRY, Mme Françoise OBLIQUE, Mme Isabelle MOURIER, Mme Ludivine BERGER, M. Maxime BANC, M. Auguste SUARES, M. Stéphane MORIN (départ à la 3.01), M. Karim OUMEDDOUR, Mme Nicole ASTIER, M. Régis QUANQUIN, Mme Annie MAZET (arrivée à la 1.00), Mme Catherine COUTARD, M. Serge CHASTAN, M. Johann MATTI, M. Salim BOUZIANE, M. Alain CSIKEL.

Pouvoirs : Mme Chantal SALVADOR (pouvoir M. Franck REYNIER), M. Marc LANDOUZY (pouvoir Mme Françoise CAPMAL), Mme Marie-Cécile SCHERER (pouvoir M. André ORSET-BUISSON), M. Nicolas DURRIEUX-DESMONTEIX (pouvoir Mme Isabelle MOURIER), Mme Jade ROGET (pouvoir Mme Madeleine MURAOUR), Mme Audrey MONJAL (pouvoir M. Daniel POIRIER), M. Jean-Louis DE SAINT PRIX (pouvoir Mme Mireille PATEL-DUBOURG), M. Maurice SABAROT (pouvoir M. Karim OUMEDDOUR), Mme Annette BIRET (pouvoir M. Alain CSIKEL).

Absent(e) ou excusé(e) : M. Raphaël ROSELLO

Secrétaire de Séance : M. Maxime BANC

1.03 - MESURES LIÉES AU COVID 19 – SOUTIEN À LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR LA CONSOMMATION

Monsieur Franck REYNIER, Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La crise sanitaire a et aura de graves conséquences sur l'activité économique et le comportement des consommateurs.

La ville de Montélimar et l'Agglomération ont mis en place un comité stratégique de relance économique permettant, avec les acteurs locaux, d'établir un plan de relance. Des propositions exprimées, un soutien au commerce local est souhaité.

La mise en œuvre de bons d'achats que tout consommateur pourra utiliser sur le territoire de la ville et dans les commerces participants à l'opération est proposée.

Par délibération du 9 décembre 2019, la ville de Montélimar a approuvé les statuts de la SCIC Hello Montélo qui a pour objet de générer une coopération entre les acteurs économiques (associations économiques et coopératives d'activité) et la Ville. La volonté est de porter collectivement des initiatives innovantes (plateforme numérique, conciergerie) pour renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et contribuer notamment à la revitalisation du cœur de ville.

Afin d'initier de nouvelles actions en faveur des consommateurs, aide de 250 000 € à destination du commerce local en utilisant de mettre en ligne des bons d'achats que les consommateurs pourront acheter directement et qui pourront être bonifiés par les commerçants participant à l'opération.

Cette démarche nécessitera la rédaction d'une convention afin de définir l'objet, le montant ainsi que les conditions d'utilisation de l'aide qui est allouée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération 1.07 du 9 décembre 2019,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
(Monsieur Hervé LANDAIS et Madame Chantal SALVADOR, membres de la SCIC, ne prennent pas part au vote.)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'aide de 250 000 € à destination du commerce local pour l'année 2020,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,
Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 09 juin 2020

Le Maire,

Franck REYNIER

